

FICHE D'INFORMATION :

→ RÉFORME DE L'IMPÔT ANTICIPÉ

Abolir le désavantage fiscal, rapatrier des activités

Résumé

Les entreprises ont régulièrement besoin de fonds, par exemple pour investir dans des installations de production durables ou pour développer des produits innovants. L'impôt anticipé de 35 % sur les intérêts est alors des plus néfastes, car il contraint les entreprises à emprunter hors de Suisse, où il n'y a pas d'impôt anticipé. C'est la seule manière de convaincre des investisseurs internationaux de mettre des fonds à disposition. La Suisse perd de la valeur ajoutée, des emplois et des recettes fiscales, du fait que le financement par des obligations a surtout lieu hors de ses frontières.

La réforme de l'impôt anticipé élimine ce désavantage de façon ciblée. Les entreprises peuvent rapatrier leurs opérations de financement en Suisse. Les recettes fiscales augmentent, parce que des impôts sont payés ici plutôt qu'à l'étranger. Comme les emprunts suisses deviennent plus attractifs pour les investisseurs, les charges d'intérêts diminuent pour la Confédération, les cantons, les villes et les communes. Les hôpitaux, fournisseurs d'énergie et entreprises de transport publics peuvent également se financer à moindre coût. Les obligations vertes, ou *green bonds*, ne sont plus pénalisées fiscalement et la place financière peut contribuer à atteindre la neutralité climatique. Les caisses de pension et assurances sociales sont déchargées de frais administratifs.

La hausse des recettes fiscales et la baisse des charges d'intérêts bénéficient à toute la population. Il reste plus d'argent pour les services publics et la fiscalité des ménages privés peut être allégée. La politique fiscale performante des trente dernières années franchit une nouvelle étape. Tout le monde en profite : l'État, les contribuables, les entreprises et leurs employés.

Réforme de l'impôt anticipé

Aperçu des principaux faits et chiffres

Recettes supplémentaires **CHF 490 millions**

D'ici dix ans, la réforme devrait générer des recettes fiscales supplémentaires de 490 millions de francs par an ; après cinq ans déjà, de 350 millions par an (voir [message du Conseil fédéral](#), p. 42).

Charges d'intérêts en moins **CHF 60 à 200 millions**

La Confédération, les cantons et les communes économisent en outre entre 60 et 200 millions de francs de charges d'intérêts par an sur leurs obligations, conclut une [analyse de l'Administration fédérale des contributions \(AFC\)](#).

Économies supplémentaires **47 entreprises publiques**

En 2021, les emprunts de 47 entreprises détenues par l'État (hôpitaux, fournisseurs d'énergie, entreprises de transport publics) étaient cotés à la Bourse suisse. Avec la réduction des charges d'intérêts, elles aussi pourront se financer à moindre coût.

Fort potentiel à développer **Rapport de 190 : 1**

Par rapport au PIB, le volume d'emprunts émis au Luxembourg est environ 190 fois celui du marché suisse des capitaux ([comité consultatif «Avenir de la place financière»](#), p. 4, en allemand). La Suisse se prive d'un potentiel aujourd'hui important.

Évolution négative **-57 %**

Toujours moins d'emprunts sont émis en Suisse. Leur volume annuel a ainsi baissé de 57 % entre 2009 et 2021. L'impôt anticipé de 35 % sur les intérêts y est pour beaucoup.

Potentiel de rapatriement **115 milliards de francs**

À la suite de la réforme, les entreprises suisses devraient émettre des emprunts à hauteur de 115 milliards de francs en Suisse plutôt qu'à l'étranger, selon une [estimation de l'Association suisse des banquiers](#).

Valeur ajoutée en plus **0,7 % du PIB**

Le produit intérieur brut serait supérieur d'environ 0,5 % après cinq ans et d'environ 0,7 % après dix ans, selon une [étude de BAK Economics](#) (en allemand) sur mandat de l'AFC (voir [message du Conseil fédéral](#), p. 41 s.).

Faibles pertes fiscales **Quelques dizaines de millions**

[Selon l'AFC](#) (en allemand), les pertes fiscales ne dépasseront pas quelques dizaines de millions de francs. Estimées entre 215 et 275 millions de francs à long terme, elles seront inférieures aux recettes supplémentaires.

Réforme ciblée **1 %**

La réforme a un effet très ciblé. Seul 1 % environ des actifs financiers des ménages privés est détenu directement en obligations suisses, comme l'indiquent les [données de la Banque nationale suisse](#). Les risques sont donc faibles.

1. Récupérer les activités de financement et la valeur ajoutée

Les entreprises ont régulièrement besoin de fonds, par exemple pour investir dans des installations de production durables ou développer des produits innovants. À cause de l'impôt anticipé de 35 % sur les intérêts, les grandes entreprises suisses sont forcées aujourd'hui de se financer à l'étranger. Les investisseurs suisses récupèrent l'impôt auprès de l'administration fiscale. Pour les investisseurs étrangers, il constitue une charge, car ils ne peuvent pas le récupérer, ou qu'en partie, suite à des démarches administratives fastidieuses et qui prennent du temps. Les obligations suisses ne sont donc pas attractives pour les investisseurs étrangers. C'est pourquoi les entreprises suisses préfèrent le plus souvent les émettre à l'étranger. Cela fait des années que les experts réclament une solution (voir [Comité consultatif «Avenir de la place financière», groupe d'experts de la Confédération, des cantons et des milieux économiques et scientifiques](#), sommaire en français).

Les conséquences sont en effet très importantes : le financement par des obligations quitte la Suisse. Depuis 2009, le volume des affaires (émissions annuelles) a chuté de plus de moitié (-56,9 %) et ne représente plus que 9 % du PIB environ. La situation est inverse au Luxembourg, qui ne connaît pas l'impôt anticipé : depuis 2009, les émissions augmentent fortement. Par rapport à son PIB, le Luxembourg émet environ 190 fois plus d'obligations que la Suisse. Notre marché des capitaux est loin d'exploiter son potentiel et à la traîne en comparaison internationale (voir graphique 1). La Suisse se prive ainsi d'emplois bien rémunérés et de recettes fiscales substantielles.

Graphique 1 :

Émissions d'obligations en comparaison internationale



Graphique: economiesuisse • Source: SIFMA, WFE, BNS, Banque mondiale, BCE, macrotrends • Créé avec Datawrapper

Concrétiser le potentiel et récupérer la valeur ajoutée

L'exonération des intérêts obligataires de l'impôt anticipé permet d'ouvrir le marché suisse des capitaux. L'Association suisse des banquiers estime que les entreprises suisses pourraient [rapatrier quelque 115 milliards de francs des émissions à l'étranger](#). En tant que place financière attractive, la Suisse pourrait en outre attirer quelque 475 milliards de francs d'emprunts d'entreprises étrangères. Cela ferait aussi revenir des emplois et de la valeur ajoutée. Selon une [étude de BAK Economics](#) (en allemand) sur

mandat de l'AFC, le PIB suisse serait supérieur d'environ 0,5 % après cinq ans déjà et d'environ 0,7 % après dix ans (voir [message du Conseil fédéral](#), p. 41 s.).

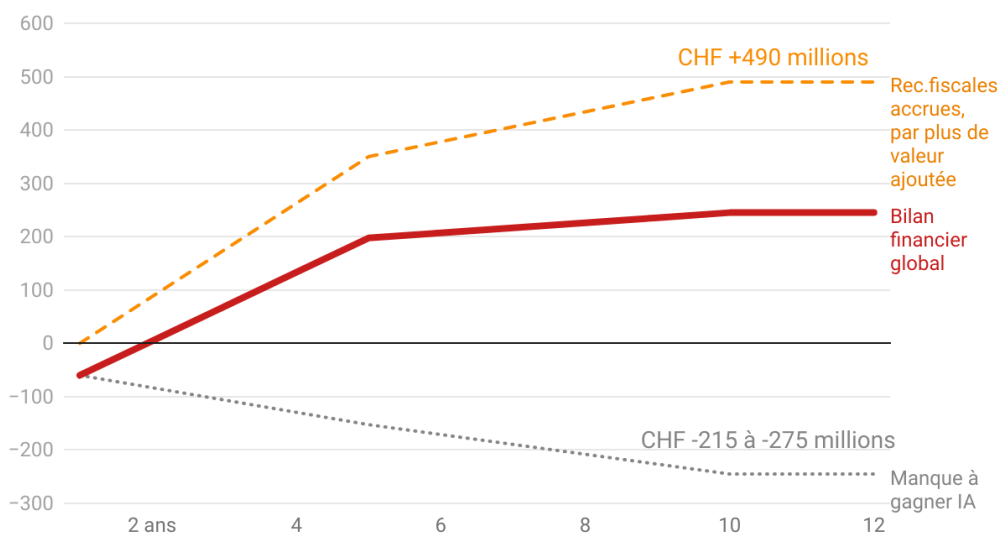
2. Recettes supplémentaires grâce à la réforme

Le volume d'affaires récupéré et la valeur ajoutée qui en découle font augmenter les recettes fiscales. La réforme génère ainsi des recettes supplémentaires pour la Confédération, les cantons et les communes. Au seul niveau fédéral, le potentiel de recettes additionnelles devrait atteindre 350 millions de francs par année cinq ans après l'entrée en vigueur de la réforme (voir [message du Conseil fédéral](#), p. 42) et même 490 millions dans les dix ans.

Les cantons et les communes en profitent encore plus. Comme la Confédération, ils peuvent tabler sur des recettes supplémentaires d'environ 560 millions de francs en dix ans, le tout sans coûts notables. L'impôt anticipé est en effet à 90 % un impôt fédéral et les pertes fiscales liées à la réforme toucheront donc principalement la Confédération.

Graphique 2 :

Conséquences financières, Confédération, millions fr.



Chiffres hors pertes de recettes liées au droit de timbre

Graphique: economiesuisse • Source: AFC • Créé avec Datawrapper

Avantage financier clairement supérieur aux coûts

Selon le Conseil fédéral, la réforme présente donc [un rapport coût/bénéfice intéressant](#). L'année de son entrée en vigueur, les pertes fiscales ne dépasseront pas quelques dizaines de millions. L'AFC estime que la réforme pourrait, dans le meilleur des cas, s'autofinancer dès la première année. Les pertes fiscales, estimées entre 215 et 275 millions de francs, ne se produiront pas avant des années, car la réforme ne touche que les nouveaux emprunts et les existants sont de longue durée. Dans l'intervalle, la Confédération, les cantons et les communes profiteront de recettes sensiblement accrues.

Contenu du projet : une réforme fortement ciblée

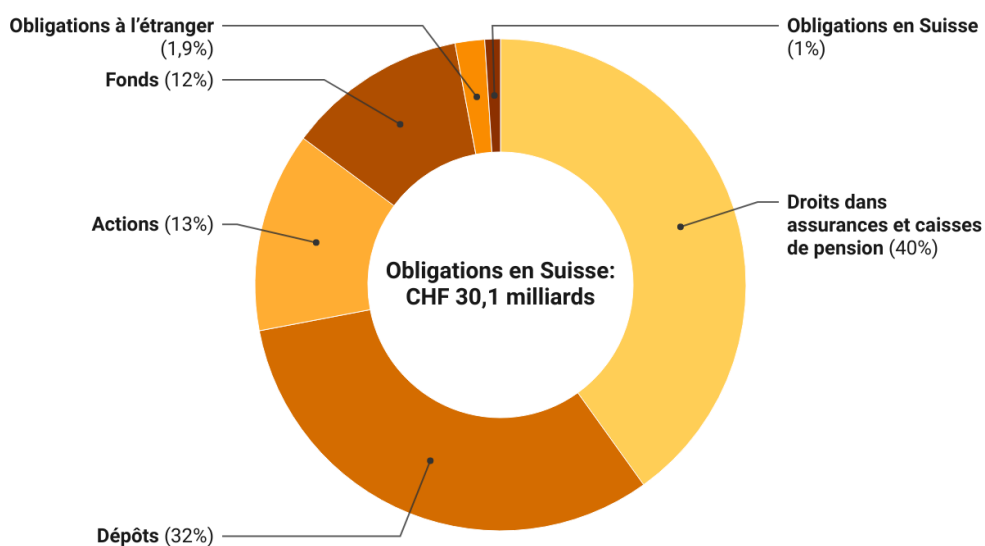
Le rapport coût/bénéfice favorable découle du bon ciblage de la réforme, à savoir les emprunts obligataires, qui sont le vrai problème. Pour les dividendes sur le capital propre, qui représentent plus de 90 % des recettes de l'impôt anticipé, rien ne change.

Le Parlement a encore limité davantage le champ de la réforme : seuls les intérêts de nouveaux emprunts émis seront exonérés de l'impôt anticipé. Tous les emprunts en cours y resteront soumis. Comme les obligations sont de longue durée, les pertes fiscales ne se produiront donc pas avant des années. D'ici là, la réforme aura largement déployé ses effets positifs.

Par ailleurs, les ménages suisses détiennent surtout des obligations étrangères, presque deux fois plus que d'obligations suisses, ce qui n'a rien d'étonnant puisque les entreprises suisses émettent leurs emprunts de préférence à l'étranger. Aujourd'hui déjà, ces derniers se trouvent hors du champ d'application de l'impôt anticipé. Au total, juste 1 % environ des actifs financiers des ménages privés est détenu directement en obligations suisses. En conséquence, les risques financiers de la réforme sont faibles.

Graphique 3 :

Fortune des ménages privés par classes d'actifs, 2020



Graphique: economiesuisse • Source: BNS • Créé avec Datawrapper

3. Financement à moindre coût pour les pouvoirs publics

En plus d'accroître les recettes fiscales, la réforme allège aussi la charge d'intérêts pour les pouvoirs publics. À l'instar des entreprises, l'État emprunte en effet lui aussi des fonds sur le marché des capitaux, pour financer des investissements et des dépenses extraordinaires telles que les mesures d'aide liées à pandémie du coronavirus. Le coût des emprunts obligataires de la Confédération, des cantons et des communes est aujourd'hui majoré. À cause de l'impôt anticipé, les investisseurs ne touchent que 65% de leurs intérêts et doivent fournir un effort administratif pour récupérer le reste, voire – dans le cas des investisseurs étrangers – y renoncer. Pour compenser tout cela, les créanciers exigent un intérêt plus élevé.

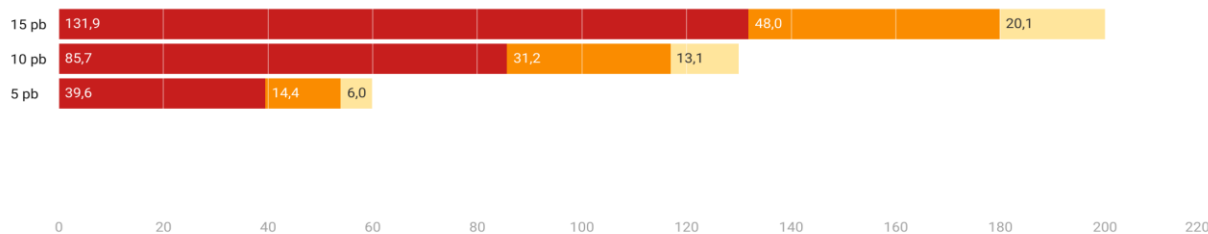
La réforme mettra fin à ce handicap. Les investisseurs seront prêts à proposer leur capital à des conditions plus avantageuses. Selon l'AFC, la Confédération, les cantons et les communes paieront ainsi 60 à 200 millions de francs de charges d'intérêts en moins par année. Le graphique 4 montre la répartition entre les niveaux de l'État pour des baisses de taux de 0,05 à 0,15 point de pourcentage (5 à 15 points de base). Les cantons et les communes en profitent spécialement : leur charge d'intérêts diminue de 20 à 68 millions de francs par an, alors qu'ils ne supportent pas de coûts notables pour la réforme.

Graphique 4 :

Potentiel d'économie sur coûts de financement, en millions de francs

1 pb correspond à 0,01 %

■ Confédération ■ Cantons ■ Communes



Graphique: economiesuisse • Source: DFF, AFC, economiesuisse • Créé avec Datawrapper

Des économies qui bénéficient au service public et aux contribuables

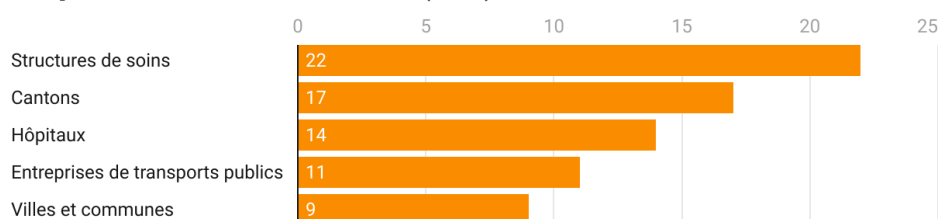
Ces économies ménagent l'argent des contribuables et libèrent des moyens pour les tâches du service public. Chaque franc qui n'est pas consacré aux intérêts peut être dépensé pour l'éducation, l'infrastructure, le social et la sécurité – ou permet d'alléger la charge des contribuables privés.

4. Financement plus avantageux pour les entreprises publiques

Outre la Confédération, les cantons et les communes, des entreprises de droit public telles que hôpitaux, entreprises de transports publics ou fournisseurs d'énergie et autres services publics ont également des besoins importants de financement. Toutes émettent des emprunts pour financer leurs investissements (graphique 5) et doivent aujourd'hui payer une prime d'intérêt sur leurs obligations. C'est le prix à payer pour que les investisseurs acceptent les inconvénients de l'impôt anticipé, comme le remboursement différé, la charge administrative et la partie non remboursable.

Graphique 5 :

Emprunts cotés en bourse (SIX), 2021



Graphique: economiesuisse • Source: SIX Swiss Exchange • Créé avec Datawrapper

Davantage de fonds pour les hôpitaux, les TP et les fournisseurs d'énergie

Si l'impôt anticipé sur les revenus d'intérêts disparaît, les investisseurs proposeront leur capital à des conditions plus avantageuses. Les frais financiers diminueront alors pour les entreprises publiques également. Le coût des investissements dans l'infrastructure baissera et, plutôt qu'au paiement d'intérêts, l'argent économisé chaque année pourra servir à l'infrastructure de santé, aux transports publics et à l'approvisionnement en énergie, donc en fin de compte à la population.

Digression : plus les taux sont hauts, plus les avantages sont importants

L'impôt anticipé sur les intérêts s'élève à 35 %. Plus le niveau des taux est élevé, plus le montant de l'impôt est élevé et plus les inconvénients associés sont lourds.

- Un niveau plus élevé des taux d'intérêt rend les obligations suisses encore moins attrayantes et pousse encore plus de financements à l'étranger. La Suisse davantage de valeur ajoutée et de nouvelles recettes fiscales.
- La prime d'intérêt pesant sur les pouvoirs publics augmente et le financement du service public se renchérit encore.

L'utilité de la réforme est donc proportionnelle au niveau des taux parce que...

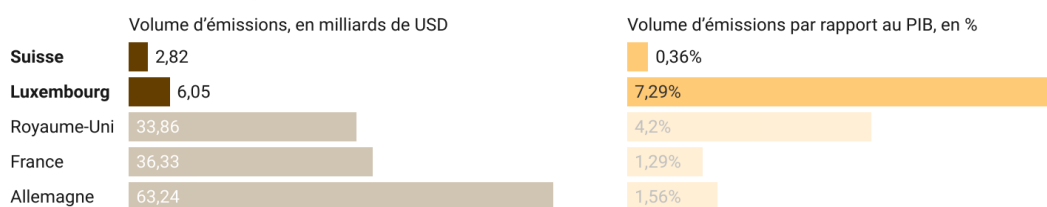
- la valeur ajoutée et les recettes fiscales que la réforme permet de rapatrier de l'étranger en Suisse seront d'autant plus importantes et que
- les économies réalisées sur les charges d'intérêts du secteur public seront plus grandes. Dans le scénario avec une prime d'intérêt plus élevée, l'économie peut atteindre 200 millions de francs par an – qui alimentent le service public plutôt que le paiement d'intérêts. Ces avantages financiers bénéficient aussi aux hôpitaux, aux transports publics et aux fournisseurs d'énergie.

5. Financement d'une Suisse climatiquement neutre

Contrairement aux obligations conventionnelles, les fonds levés par les obligations vertes peuvent être destinés uniquement à des projets durables. La place financière de notre pays, pourtant pionnier de la finance durable, est à la traîne dans le domaine de ces titres aussi. En Suisse, seules 75 obligations vertes sont cotées, contre 1300 au Luxembourg. Le problème est que les intérêts générés par les obligations vertes sont soumis à l'impôt anticipé et donc peu intéressants pour les investisseurs. Par conséquent, les projets de développement durable sont financés ailleurs qu'en Suisse.

Graphique 6 :

Émissions d'obligations vertes



Graphique: economiesuisse • Source: CBI, BCE, FT, eurostat • Créé avec Datawrapper

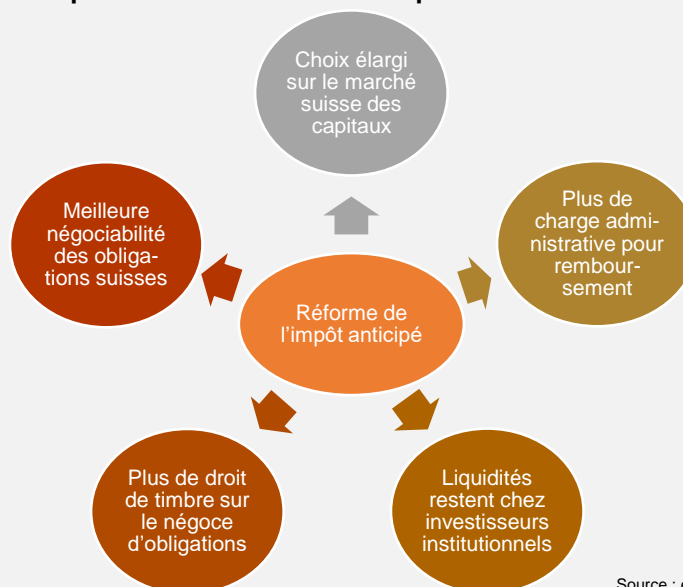
Développer le marché des capitaux, accélérer la décarbonation

Les obligations vertes profitent également de la réforme de l'impôt anticipé, qui concrétise la requête légitime de [ne plus les pénaliser fiscalement](#). La réforme donnera de l'élan à la Suisse en tant que place d'émission « verte ». Dans son [étude sur les besoins en investissement et financement pour la neutralité climatique de la Suisse](#), l'Association suisse des banquiers estime que les besoins de financement nationaux pour la transition climatique pourraient être couverts jusqu'à hauteur de 1,9 milliard de francs suisses par an sur le marché des capitaux. Grâce à sa grande expertise, la place financière suisse pourrait à l'avenir aussi accueillir davantage d'émissions d'obligations vertes étrangères. La Suisse pourrait alors se positionner comme pôle international de premier plan pour les services financiers durables et simplifier l'atteinte, à l'échelle mondiale, de l'objectif zéro net à l'horizon 2050.

Digression : caisses de pension, plus de prestations pour la vieillesse

L'impôt anticipé et le droit de timbre de négociation pèsent sur les investisseurs institutionnels, dont les plus importants sont des caisses de pension, assurances maladie et assurances sociales. Elles placent les cotisations des travailleurs et des assurés, mais ne peuvent pas prendre de grands risques et restent donc très actives sur le marché suisse des capitaux. Les obligations suisses sont en effet des valeurs sûres. À cause de l'impôt anticipé et du droit de timbre de négociation, des millions de francs s'évaporent pourtant chaque année en charges administratives et rendements manqués.

Primo, l'impôt anticipé et le droit de timbre rendent le marché suisse des capitaux peu attrayant et de nombreuses entreprises émettent leurs obligations à l'étranger. Pour les investisseurs institutionnels, cela limite le choix sur le marché suisse des capitaux et accroît donc le risque tout en diminuant les rendements. Secundo, le système actuel retire des liquidités aux investisseurs institutionnels car, aussi longtemps que l'impôt anticipé de 35 % est retenu par l'Administration fédérale des contributions, cet argent ne peut pas être placé de façon profitable. Tertio, le remboursement de ces intérêts implique une charge administrative qui se chiffre en millions par année. Quarto, toutes les transactions en obligations sont soumises à un droit de timbre de négociation de 0,15 %, ce qui réduit encore les revenus. Quinto, les obligations suisses sont difficilement négociables sur un marché des capitaux sous-développé, ce qui augmente les dépenses d'investissement.

Graphique 7 : Cinq effets de réduction des dépenses d'investissement

Source : economiesuisse

Avantage pour les cotisants et les assurés

La réforme supprime l'impôt anticipé et le droit de timbre de négociation pour les emprunts suisses. Les investisseurs institutionnels, fortement tributaires de ces placements, sont libérés des charges correspondantes et des obstacles pour investir leurs avoirs sous gestion sur un marché suisse des capitaux attrayant, avec un vaste choix de titres. Le résultat : dépenses d'investissement moindres, rendements accrus et, ainsi, meilleures prestations au profit des cotisants et des assurés.

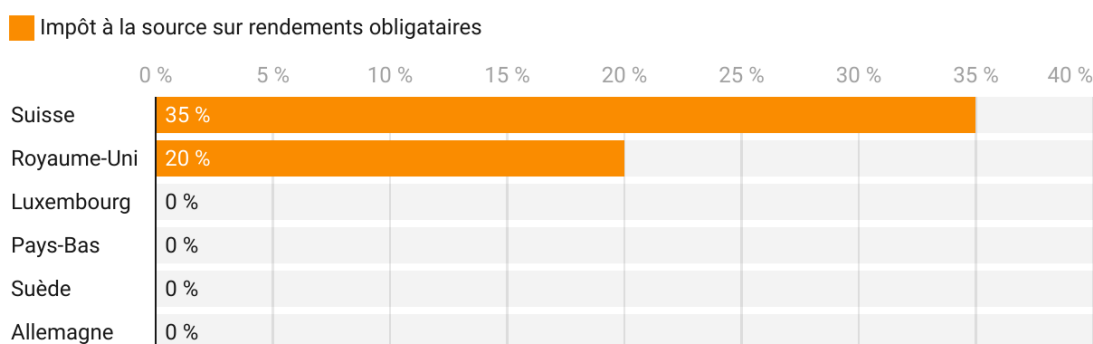
6. Imposition minimale selon l'OCDE : un risque pour la compétitivité

Du point de vue fiscal, la place économique suisse doit affronter de grands défis. À l'initiative du G20 et de l'OCDE, quelque 140 pays se sont mis d'accord pour imposer les bénéfices des entreprises internationales à 15 % au moins. Si la Suisse ne réagit pas, les États étrangers pourront soumettre les entreprises suisses à un impôt complémentaire. Notre pays risque d'offrir du substrat fiscal à l'étranger. [Le Conseil fédéral veut donc mettre en œuvre l'imposition minimale fixée par l'OCDE et le G20](#) au niveau national et encaisser en Suisse les recettes fiscales en découlant.

À cause des salaires et autres coûts déjà élevés, la place économique suisse perd ainsi en compétitivité – ce que visent d'ailleurs les États à fiscalité élevée qui sont à la tête du projet. L'imposition minimale leur confère des atouts concurrentiels pour les entreprises et emplois à forte valeur ajoutée. Les États fiscalement attractifs, comme la Suisse, sont désavantagés. Le Conseil fédéral s'inquiète que « la compétitivité, les emplois et les recettes fiscales de la Confédération, des cantons et des communes sont à nouveau remis en question » ([rapport explicatif](#), p. 7). Dès lors, il n'en est que plus important d'utiliser les possibilités existantes pour renforcer la place économique suisse.

Graphique 8 :

Imposition à la source d'investisseurs étrangers sur les places financières d'Europe



Graphique: economiesuisse • Source: Deloitte International Tax Source, IRDB Tax Data Base • Créé avec Datawrapper

Renforcer la place économique, en éliminant nos désavantages

Avec un impôt anticipé de 35 % sur les intérêts, la Suisse a un système exceptionnellement peu attractif au niveau international (graphique 8). La réforme supprime ce désavantage concurrentiel. Pour garantir que les revenus soient déclarés, la Suisse a adopté depuis longtemps l'échange automatique de renseignements, qui est la norme internationale. Il est donc inutile de prélever des impôts anticipés auprès d'investisseurs étrangers. Dans ce domaine, la Suisse peut largement améliorer la compétitivité de son cadre fiscal par elle-même et indépendamment d'exigences internationales.

Un OUI à la réforme de l'impôt anticipé permettra de rapatrier en Suisse de la valeur ajoutée et des recettes fiscales ainsi que de renforcer l'attrait de la place économique dans un contexte difficile.

Contact

CHRISTIAN FREY

Responsable suppléant Finances et fiscalité
economiesuisse

Téléphone +41 44 421 35 82

christian.frey@economiesuisse.ch

JOEL BRÜHLMANN

Collaborateur scientifique Finances et fiscalité
economiesuisse

Téléphone +41 44 421 35 93

joel.bruehlmann@economiesuisse.ch